

Luxembourg, le 20 novembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

*« Le dimanche 19 novembre le rond-point Raemerich a été repeint en jaune par des activistes de Greenpeace visant à sensibiliser le public à l'énergie solaire. Vu que cette action a engendré la fermeture de deux des trois voies du rond-point, de gros embouteillages se sont formés. Selon la presse cette action a été préalablement autorisée par l'administration des ponts et chaussées et le ministère du Développement durable et des Infrastructures.*

*Voilà pourquoi, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :*

- *Monsieur le Ministre peut-il me confirmer que cette action a été autorisée au préalable ?*
- *Quels sont, en général, les critères pour que de telles actions puissent être autorisées par les instances compétentes ?*
- *L'autorisation d'une telle action ne risque-t-elle pas de trouver des imitateurs et de causer ainsi davantage de perturbations sur notre réseau routier ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS  
Député

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu